



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture en 2024

---

*Type d'opportunité* : renouvellement (avec une enquête transversale sur deux filières)

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeur* : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)

Au cours de sa réunion du 5 octobre 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Initié dans les années 1990, le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturelles constitue un outil majeur de suivi de ces pratiques et de leurs impacts potentiels sur l'environnement. Jusqu'en 2006, ces enquêtes étaient conduites à un rythme quinquennal dans les filières des grandes cultures et des prairies. Par la suite, le dispositif a été progressivement élargi à la viticulture, à l'arboriculture et à la production légumière afin de fournir les données nécessaires au suivi du plan d'action interministériel Ecophyto. Lancé à la fin des années 2000, ce plan vise à réduire l'utilisation des pesticides par les agriculteurs et prévoit à ce titre la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles portant sur l'ensemble des cultures (grandes cultures et prairies, viticulture, fruits et légumes). L'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024 est la première enquête transversale à deux filières. Elle fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques en viticulture de 2006, 2010, 2013, 2016 et 2019, et en arboriculture de 2012, 2015 et 2018.

Cette enquête permet donc de répondre aux besoins de suivi du plan Ecophyto et d'alimenter le débat public s'agissant des pratiques culturelles et traitements phytopharmaceutiques en arboriculture et viticulture. Elle permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides avec l'obligation de transmission de données sur une campagne de la période 2020 – 2024. Enfin, elle fournit de nombreuses données mobilisables par les chercheurs travaillant sur ces domaines.

De plus, en fusionnant deux filières culturelles, l'enquête sur les pratiques arboriculture-viticulture 2024 anticipe les contraintes du règlement (UE) 2022/2379 relatif aux statistiques sur les intrants et produits agricoles (règlement SAIO – Statistic on Agricultural Input and Output). Ce règlement prévoit en effet la transmission en 2027 de données sur l'usage des produits phytopharmaceutiques multi-filières sur la campagne agricole 2026. Dans cette perspective, l'olive, la pomme à cidre et le raisin de table, fruits non enquêtés jusqu'à présent, sont intégrés dans le champ de l'enquête. Après cette première remontée de statistiques, il est prévu la mise en place d'un rythme de transmission annuelle de ces données à compter de 2029. En complément de cette transmission, le futur dispositif des enquêtes sur les pratiques culturelles maintiendra la collecte apériodique d'autres données relatives aux pratiques culturelles (gestion de l'azote, travaux du sol...).

Actuellement, il n'existe pas d'autre source disponible sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en viticulture et en arboriculture en France. Le questionnaire est articulé autour de plusieurs

thématiques : données générales sur l'exploitation (surface agricole utile (SAU), engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou en lien avec l'agroécologie), caractéristiques de la parcelle enquêtée (mode de conduite, écartements et densité de plantation, gestion de l'enherbement), reconstitution de l'itinéraire technique sur la parcelle enquêtée (irrigation, interventions mécaniques et manuelles, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement), raisonnement des pratiques, pulvérisation et protection des utilisateurs.

La collecte, qui devrait porter sur environ 15 000 unités enquêtées, est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services de l'information statistique et économique (Srise/Sise) implantés au sein des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf/Daaf) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure.

Les principaux utilisateurs des données sont les Srise/Sise des Draaf/Daaf, les directions générales des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement (DGPE, DGAL, DGALN), Eurostat, les agences et établissements publics (Anses, Santé publique France), les instituts techniques agricoles (IFVV, CTIFL), les instituts de formation et de recherche (INRAe, CNRS, Montpellier Sup Agro...). Un comité des utilisateurs regroupant des représentants de ces différents types d'utilisateurs a été constitué au cours de l'été 2023 pour examiner le projet de questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Une réunion de restitution des demandes remontées est programmée le 12 octobre 2023 afin de rendre compte des arbitrages.

Les données seront diffusées à Eurostat en décembre 2025, et deux publications sont prévues dans la collection des « Chiffres et Données » d'Agreste : le nombre de traitements et l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) au 1<sup>er</sup> semestre 2026, les principaux résultats au 2<sup>ème</sup> semestre 2026. Enfin, les données individuelles seront mises à disposition des instituts de recherche via le CASD.

La présentation en commission a donné lieu à une demande de précisions à propos des effets de la fusion dans une seule enquête des filières arboriculture et viticulture. Si les plans d'échantillonnage restent distincts, le contenu des questionnaires vont se rapprocher. Ce dernier fera l'objet d'une présentation à l'occasion de la prochaine réunion du comité des utilisateurs. Ce rapprochement s'inscrit dans une évolution de la réglementation européenne visant à annualiser le suivi statistique des usages des produits phytosanitaires en agriculture (*cf. supra*). La crainte que ces enquêtes culturales n'évoluent vers des enquêtes plus tournées sur l'utilisation de ces produits en délaissant l'évolution de pratiques culturales alternatives permettant de limiter leur recours, a été exprimée.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

***L'opportunité est accordée à cette enquête pour la collecte 2024-2025***